

PACEA

LE PARCOURS CONTRACTUALISÉ
D'ACCOMPAGNEMENT VERS
L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE

POURQUOI ?

Pour bénéficier
d'un accompagnement
adapté à un emploi
durable et à l'autonomie



UN PARCOURS D'INSERTION SUR MESURE

Rencontrer un conseiller pour faire
le point sur sa situation et ses projets

Définir un parcours en partant des
priorités et en mobilisant les actions
présentes sur le territoire

**Formaliser un projet personnel et
professionnel** (formation, logement,
international, mobilité, santé, emploi, ...)

Mettre en œuvre son projet professionnel

Accéder à l'autonomie et à l'emploi

POUR QUI ?

Pour tous les jeunes
de 16 à 25 ans

Et inscrits à
France Travail



UN ENGAGEMENT CONTRACTUALISÉ

Un contrat d'engagements
réciproques entre le jeune
et la Mission Locale

2 ans maximum, renouvelable

Une aide financière ponctuelle
selon les besoins

Un parcours adapté
(période de formation, mise
en situation professionnelle,
accès aux droits, soutien
à la mobilité, création
d'activité, Service Civique)

Des points réguliers
avec un conseiller
en Mission Locale pour
soutenir son projet



Le parcours contractualisé d'accompagnement
vers l'emploi et l'autonomie